

Lourdes (65)

## Un spectacle de drones/pyrotechnique mardi 15 août

*Comme il s’y était engagé, Sparklight, le prestataire de la Ville de Lourdes, propose un nouveau spectacle mardi 15 août, au lieu-dit Le Petit Couvent.*

Le 14 juillet dernier, les conditions météorologiques avaient considérablement altéré le plan de vol des drones affectés au spectacle prévu au Lac de Lourdes. Les rafales de vent atteignant une vitesse de 55 km/h avaient entraîné l’atterrissage prématuré de certains drones, dégradant considérablement la chorégraphie du spectacle.

Trois jours plus tard, suite à la rencontre organisée à l’initiative du Maire, la société Sparklight avait proposé à la Ville de Lourdes de reprogrammer gratuitement un spectacle dans les prochaines semaines dans un lieu adéquat.

Mardi 15 août, à 22 h 35, les Lourdais sont ainsi invités à assister à un nouveau spectacle au lieu-dit Le Petit Couvent, au sud-ouest de la Ville, entre le Bois de Lourdes et la route de Pau.

La soirée comprendra une prestation chorégraphique de drones d’une durée de 15 minutes suivie d’un bouquet final pyrotechnique de 4’54 minutes.

Des aménagements ont été prévus pour le stationnement des visiteurs qui sera autorisé de part et d’autre de la bretelle de Vizens (D937), de 21 h et jusqu’à 24 h.

A noter que le stationnement des véhicules sera strictement interdit le long de la portion de la route de Pau comprise entre le PN182 (passage à niveau) et le pont de Vizens.

### **Au niveau de la circulation, des modifications seront également à prévoir**

- **Le mardi 15 août 2023 à compter de 21 h et jusqu’à 24 h**, un sens unique de circulation sera instauré sur la bretelle de Vizens (D937) dans le sens, cimetière du Bon pasteur/PN 182.

- **Le mardi 15 août 2023 à compter de 21 h et jusqu'à 24 h**, la circulation est interdite à tous les véhicules entre Peyrouse et Lourdes.
- **Le mardi 15 août 2023 à compter de 22 h et jusqu'à 23 h 15**, la circulation sera interdite à tous les véhicules sur la portion de la route de Batsurguère (D13) comprise entre son intersection avec la route de Pau et celle avec le Camping de la Forêt.
- **Le mardi 15 août 2023 à compter de 22 h et jusqu'à 23 h 15**, la circulation est interdite à tous les véhicules sur la rue et la route de Pau entre le pont sur le Gave et le passage à niveau.

## **Des déviations seront mises en place**

**Le mardi 15 août 2023 à compter de 21 h et jusqu'à 24 h**, les véhicules sont déviés ainsi qu'il suit :

- En provenance de la bretelle de Vizens et en direction du centre-ville, par la D937 en direction de Peyrouse.
- En provenance de Saint-Pé de Bigorre par Peyrouse.

**Le mardi 15 août 2023 à compter de 22 h et jusqu'à 23 h 15**, les véhicules sont déviés ainsi qu'il suit :

- En provenance du rond-point Michel Crauste et du boulevard de la Grotte et en direction de la route de Pau, par le boulevard Célestin Romain, l'avenue Antoine Béguère et la bretelle de Vizens.
- En provenance du Bois de Lourdes et en direction du Centre-Ville par la D13 direction Ossen.
- En provenance d'Ossen et en direction du centre-ville par le bois de Lourdes direction Rieulhes.

***L'arrêté municipal complet est disponible sur [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)***